



EXERCICE 2010

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU

Communes de :

- 1- BONGHEAT
- 2- COURPIERE
- 3- EGLISENEUVE PRES BILLOM
- 4- ESTANDEUIL
- 5- FAYET LE CHÂTEAU
- 6- GLAINE MONTAIGUT
- 7- ISSERTEAUX
- 8- MAUZUN
- 9- MONTMORIN
- 10- NERONDE SUR DORE
- 11- NEUVILLE
- 12- ST DIER D'AUVERGNE
- 13- ST FLOUR L'ETANG
- 14- SERMENTIZON
- 15- TREZIOUX



Les Youx - 63520 ESTANDEUIL
Tél. : 04.73.70.79.65 - Fax : 04.73.70.89.34
E-mail : siaep-rgd@orange.fr

SOMMAIRE

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	2
A. Le territoire desservi.....	2
B. Le nombre d'habitants desservis	2
C. Les ressources.....	2
1. Localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées	2
2. Les volumes produits.....	3
3. La surveillance des ressources (quantité)	3
4. Les volumes achetés	4
D. le nombre d'abonnements	5
1. Le nombre d'abonnés	5
2. Compteurs habitation/pré	5
E. Les volumes distribués.....	6
1. Volumes facturés aux abonnés.....	6
2. Volumes vendus « en gros »	7
F. Le réseau	7
1. Linéaire de réseau de desserte (hors branchements)	7
2. Nombre de compteur	8
G. les réservoirs.....	8
LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE.....	9
A. Les modalités de tarification	9
1. Le type de tarification	9
2. Les modalités d'évolution et de révision	9
B. Les recettes du service	9
C. La facture d'eau (facture standard 120m ³ – toutes communes)	10
D. La facture d'eau (facture standard 120m ³ – COURPIERE).....	12
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	14
A. La qualité des eaux distribuées.....	14
B. Connaissance et gestion patrimoniale	15
C. Le rendement du réseau	15
D. L'indice linéaire des volumes non comptés.....	16
E. Indice linéaire de pertes du réseau	16
F. Le taux moyen de renouvellement des réseaux	16
G. La protection de la ressource	16
H. Impact du financement des personnes en difficultés	16
LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	17
A. Les travaux engagés pendant l'exercice	17
B. La dette	17
C. Les projets et les travaux	18

Caractéristiques techniques du service

A. LE TERRITOIRE DESSERVI

Les communes desservies par le service public de l'eau sont les suivantes :

BONGHEAT	COURPIERE	EGLISENEUVE PRES BILLOM
ESTANDEUIL	FAYET LE CHÂTEAU	GLAINE-MONTAIGUT
ISSERTEAUX	MAUZUN	MONTMORIN
NERONDE SUR DORE	NEUVILLE	ST DIER D'Auvergne
ST FLOUR L'ETANG	SERMENTIZON	TREZIOUX

La commune de COURPIERE n'est desservie qu'en partie (secteur Ouest).
Quelques villages de la commune de DOMAIZE sont également desservis.

Les communes sont exploitées en gestion directe.

B. LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

<i>Communes</i>	<i>INSEE 2007</i>
<i>BONGHEAT</i>	331
<i>COURPIERE (desservie partiellement)</i>	4 521
<i>EGLISENEUVE PRES BILLOM</i>	829
<i>ESTANDEUIL</i>	332
<i>FAYET-LE-CHÂTEAU</i>	259
<i>GLAINE-MONTAIGUT</i>	536
<i>ISSERTEAUX</i>	402
<i>MAUZUN</i>	85
<i>MONTMORIN</i>	562
<i>NERONDE/DORE</i>	452
<i>NEUVILLE</i>	332
<i>ST DIER D'Auvergne</i>	550
<i>ST FLOUR L'ETANG</i>	219
<i>SERMENTIZON</i>	519
<i>TREZIOUX</i>	410
<i>DOMAIZE (desservie partiellement)</i>	359

C. LES RESSOURCES

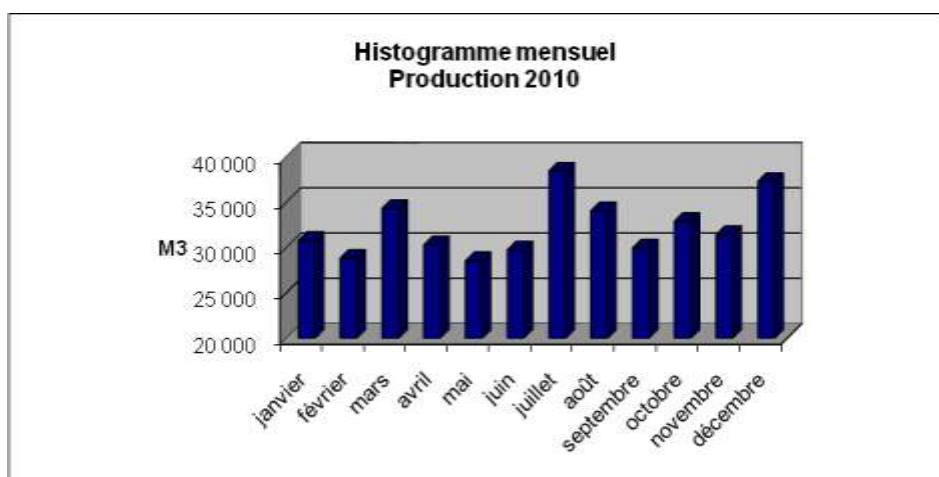
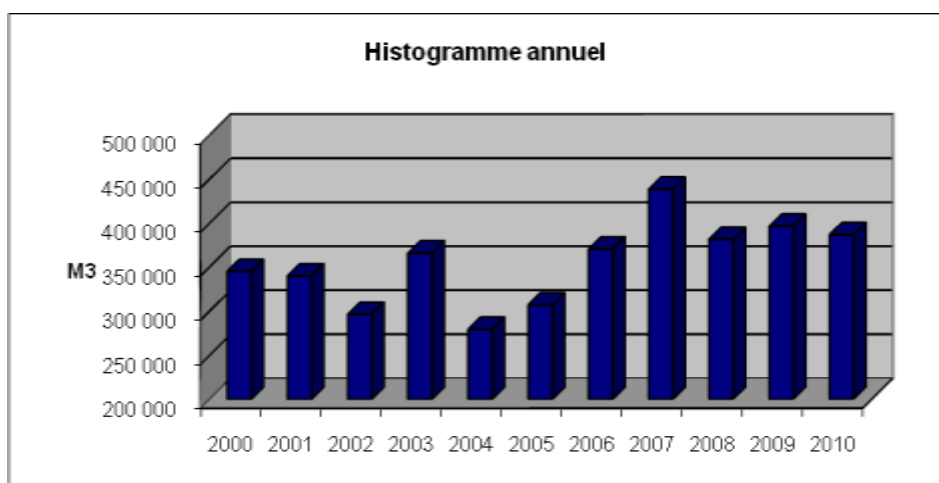
1. Localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées

Le syndicat intercommunal utilise pour sa production d'eau potable un point d'alimentation issue d'un lieu de prélèvement :

- Un puits à drains rayonnants
Lieu dit « Les Gravières » - Commune de Pont du Château

2. Les volumes produits

Volumes (en m ³)	2010
Prélevé (Puits)	386 805
Total des volumes produits	386 805



Commentaire :

Le pic au mois d'août correspond à la baisse des capacités de production du SIAEP Bas Livradois compensées par un prélèvement plus important de notre ressource. Quand au mois de décembre, il est la conséquence des casses très nombreuses.

3. La surveillance des ressources (quantité)

La quantité d'eau disponible est appréciée par le suivi du comportement de la nappe

Station	Volume réservé (autorisation)	Pompage maximum (installation actuelle)	Volume moyen (2010)	Jour de pointe (2010)	Prélèvement annuel
Puits « Les Gravières »	2 400 m ³	3 360 m ³	1060 m ³	2176 m ³	386 805 m ³

Commentaire :

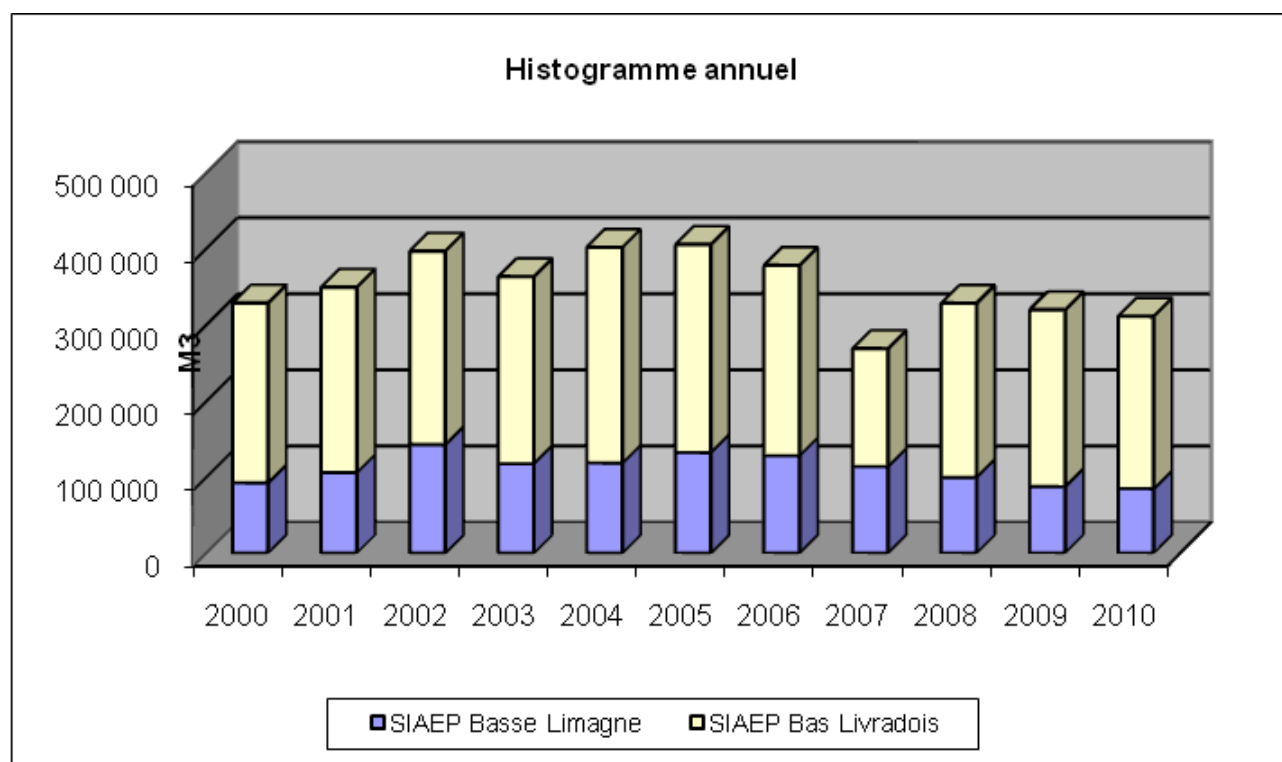
Sur l'année, le prélèvement effectué représente 44% des volumes autorisés. La journée de pointe (le 20 décembre), nous avons atteint 91 % du volume autorisé. Ce pic est la conséquence d'une casse nette sur le réseau.

4. Les volumes achetés

Les volumes achetés proviennent de 4 interconnexions avec 2 syndicats différents :

- Une interconnexion avec le SIAEP Basse Limagne
Station de la boucle du Buisson - Commune de Pont du Château
- 3 interconnexions avec le SIAEP Bas Livradois
Les Martinanches – Commune de St Dier d’Auvergne,
Le Quai – Commune d’Isserteaux,
Les Egaux – Commune de Fayet le Château,

<i>Volumes achetés (en m³)</i>	<i>2009</i>
<i>Station de la Boucle du Buisson</i>	84 939
<i>Les Martinanches</i>	3 559
<i>Le Quai</i>	222 706
<i>Les Egaux</i>	0
<i>Total des volumes achetés</i>	311 204



D. LE NOMBRE D'ABONNEMENTS

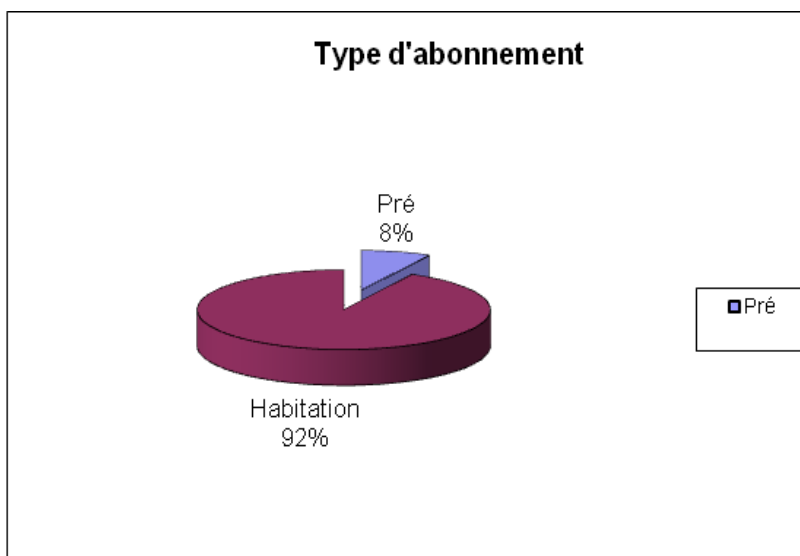
1. Le nombre d'abonnés

<i>Communes</i>	<i>Nombre d'abonnés</i>
<i>BONGHEAT</i>	251
<i>COURPIERE</i>	592
<i>EGLISENEUVE/BILLOM</i>	465
<i>ESTANDEUIL</i>	257
<i>FAYET-LE-CHÂTEAU</i>	273
<i>GLAINE-MONTAIGUT</i>	296
<i>ISSERTEAUX</i>	325
<i>MAUZUN</i>	85
<i>MONTMORIN</i>	346
<i>NERONDE/DORE</i>	256
<i>NEUVILLE</i>	227
<i>ST DIER D'AUVERGNE</i>	466
<i>DOMAIZE</i>	41
<i>ST FLOUR L'ETANG</i>	211
<i>SERMENTIZON</i>	400
<i>TREZIOUX</i>	324
TOTAL	4 815

Commentaire : Le nombre d'abonnés est en hausse de 0.58% (en diminution par rapport à 2009 – 0,87%).

2. Compteurs habitation/pré

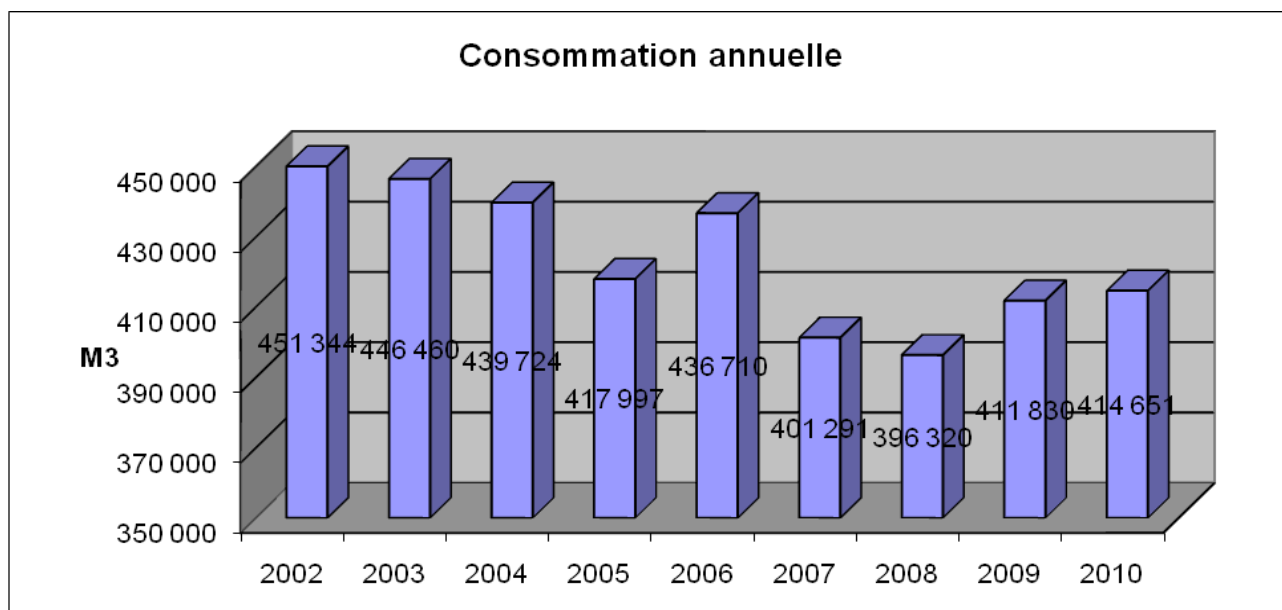
Selon l'utilisation du branchement d'eau, le syndicat distingue 2 types d'abonnement différents : pré ou habitation. La répartition des branchements sur le syndicat est la suivante :



E. LES VOLUMES DISTRIBUÉS

1. Volumes facturés aux abonnés.

<i>Communes</i>	<i>2010</i>	<i>Évolution (%)</i>
<i>BONGHEAT</i>	20 531	+ 7,08%
<i>COURPIERE</i>	48 769	-2,33%
<i>EGLISENEUVE/BILLOM</i>	44 218	-3,30%
<i>ESTANDEUIL</i>	19 112	+ 4,86%
<i>FAYET-LE-CHÂTEAU</i>	19 536	+ 10,51%
<i>GLAINE-MONTAIGUT</i>	25 592	+ 5,68%
<i>ISSERTEAUX</i>	39 186	+ 1,06%
<i>MAUZUN</i>	4 232	- 4,81%
<i>MONTMORIN</i>	28 341	+ 3,05%
<i>NERONDE/DORE</i>	21 924	-6,33%
<i>NEUVILLE</i>	23 255	+ 0,58%
<i>ST DIER D'AUVERGNE</i>	36 496	-2,08%
<i>DOMAIZE</i>	1 865	-4,21%
<i>ST FLOUR L'ETANG</i>	20 579	-1,86%
<i>SERMENTIZON</i>	27 955	-1,17%
<i>TREZIOUX</i>	33 060	6,13%
TOTAL	414 651	+ 0,68%



Commentaire :

Très légère hausse des consommations équivalente en pourcentage à l'augmentation du nombre d'abonnés.

2. Volumes vendus « en gros »

Les volumes vendus « en gros » peuvent l'être de 3 endroits différents au profit de 2 collectivités différentes :

- Une interconnexion avec la commune de Courpière.
- 2 interconnexions avec le SIAEP Bas Livradois
Le Gacard - – Commune d'Isserteaux,
La Beauté – Commune d'Isserteaux,

<i>Volumes vendus</i>	<i>2009</i>
<i>Courpière</i>	0
<i>Le Gacard</i>	48 894
<i>La Beauté</i>	94 026
TOTAL	142 920

F. LE RÉSEAU

1. Linéaire de réseau de desserte (hors branchements)

En l'absence de système numérique de cartographie, la longueur totale du réseau a été calculée par le bureau d'étude Ginger en 2009 à 346 km.

Ces canalisations sont en fonte grise, en PVC ou en PE.

Les travaux réalisés en 2010 ont permis de renouveler une partie du réseau :

Travaux réalisés en régie :

- BONGHEAT – Les Côtes : Extension pour raccordement habitations : 40 ml de PE 40.
- MONTMORIN – Lotissement « La Pillayre » : Extension 300 ml de PVC 110.
- NEUVILLE – Fargette : Renouvellement et déplacement en domaine public : 50 ml de PE 32.

2. Nombre de compteur

<i>Communes</i>	<i>Nombre de compteur</i>
<i>BONGHEAT</i>	250
<i>COURPIERE</i>	527
<i>EGLISENEUVE/BILLOM</i>	458
<i>ESTANDEUIL</i>	252
<i>FAYET-LE-CHÂTEAU</i>	272
<i>GLAINE-MONTAIGUT</i>	294
<i>ISSERTEAUX</i>	316
<i>MAUZUN</i>	85
<i>MONTMORIN</i>	345
<i>NERONDE/DORE</i>	251
<i>NEUVILLE</i>	226
<i>ST DIER D'AUVERGNE</i>	442
<i>DOMAIZE</i>	40
<i>ST FLOUR L'ETANG</i>	211
<i>SERMENTIZON</i>	390
<i>TREZIOUX</i>	321
TOTAL	4 680

G. LES RÉSERVOIRS

Les réservoirs permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité, en cas d'accident grave, sur les conduites ou la station de refoulement. Ils autorisent également la régulation des pompages en fonction des périodes tarifaires d'EDF.

En 2009, ils étaient les suivants :

<i>N°</i>	<i>Commune</i>	<i>Désignation</i>	<i>Volume stocké (m³)</i>
STATION DE POMPAGE			
<i>Station de pompage</i>	Pont du château	Boucle du Buisson	50
<i>Station relais n°1</i>	Neuville	Le Chemin	200
<i>Station relais n°2</i>	Bongheat	L'Orme	200
<i>Station relais n°3</i>	Fayet le Château	La Prunelière	200
RESERVOIRS			
<i>Courcourt</i>	Seychalles	Courcourt	1 000
<i>Les Granges</i>	Neuville	Les Granges	200
<i>Lair</i>	Néronde sur Dore	Lair	200
<i>Mauzun</i>	Mauzun	Mauzun	1 000
<i>"</i>	Mauzun	Mauzun	2*200
<i>La Boissière</i>	Egliseneuve Près Billom	La Boissière	200
<i>La Couleyre</i>	St Dier d'Auvergne	La Couleyre	100
<i>Grun de Paillat</i>	Trézioux	Grun de Paillat	500
<i>Marmy</i>	Sermentizon	Marmy	200
<i>Le Quay</i>	Isserteaux	Le Quay	200
<i>La Vialle</i>	Montmorin	La Vialle	150
TOTAL		15 réservoirs	4 800

La tarification et les recettes du service

A. LES MODALITES DE TARIFICATION

1. Le type de tarification

Le syndicat applique une tarification binomiale comprenant un terme fixe (abonnement) et un terme proportionnel (consommation).

Deux types d'abonnement existent :

<i>Abonnement annuel Montant hors taxes</i>	
Pré	32,00 €
Habitation	64,00 €

2. Les modalités d'évolution et de révision

Le tarif est révisé chaque année par délibération de l'assemblée.

Pour 2010, le tarif du prix de l'eau a été fixé à 1,19 € HT par délibération en date du 19 décembre 2008.

B. LES RECETTES DU SERVICE

Le montant des recettes de fonctionnement liées à la facturation du prix de l'eau (Chapitre 70 : Vente de produits) sont réparties comme suit :

	<i>Compte administratif 2010</i>	<i>% par rapport au total recettes</i>
<i>Vente d'eau aux abonnés</i>	801 410 €	85,8 %
<i>Redevance « pollution »</i>	59 156 €	6,3 %
<i>Autres taxes et redevances</i>	21 731 €	2,3 %
<i>Travaux</i>	49 659 €	5,3 %
<i>Autres prestations de service</i>	1 292 €	0,1%
<i>Changement de compteur</i>	294 €	0,0%
TOTAL	933 541 €	100,0 %

Commentaire :

Les recettes du syndicat sont essentiellement alimentées par la vente d'eau (85.8% des recettes liées à la facturation et 80,7% des recettes totales).

C. LA FACTURE D'EAU (FACTURE STANDARD 120M³ – TOUTES COMMUNES)



S.I.A.E.P RIVE GAUCHE DE LA DORE
Les Youx
63520 ESTANDEUIL

Mail : siaep-rgd@orange.fr
site web : www.siaep-rgd.fr

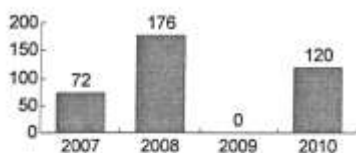
Bureaux ouverts du lundi au vendredi
9h00 à 12h00 - 14h00 à 16h00
Tél : 04.73.70.79.65

Message :

Si vous éprouvez des difficultés pour régler votre facture, vous pouvez contacter la Trésorerie de Billom Saint-Dier afin d'étudier une solution.

Sous certaines conditions, les exploitations d'élevage peuvent être exonérées de redevance "pollution". Contacter le SIAEP pour plus de renseignements.

Historique de consommation



Référence à rappeler : N° du contrat :
Occupant : M
Adresse du lieu desservi : LES PLAINES
63160 MONTMORIN

M

Facture réelle n° 2010-R2 / 09420 du 30/11/2010

Eau

Abonnement du 01/01/10 au 31/12/10

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau **120 m³**

	Montants
Abonnement	67,52
Consommation	178,54

Total de la facture **246,06**

Montant total à payer avant le 30/12/2010 **246,06 €**

TALON DE PAIEM à joindre à votre paiement
pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

Emetteur : SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE

Références : EAU

Etablissement : BN

N° codique : Nature du rôle : 01

N° contrat :

à retourner à l'adresse ci-dessous

N° facture : 9420 Y

Exercice : 2010

Date facture : 30/11/2010

Montant : 246,06 euros

TRESORERIE BILLOM ST DIER
Bld de la Porte Neuve
63160 BILLOM

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Point de consommation	N° série compteur	Relevé le	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		31/12/2010	1720			1840	120
Consommation totale relevée							120
Consommation facturée (m3)							120
Détail de votre facture							
	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC		
Distribution de l'eau							
ABONNEMENT HABITATION	12 mois	64,00000	64,00	3,62 (5,50%)	67,62		
CONSOMMATION	120 m3	1,19000	142,80	7,85 (5,50%)	150,65		
CONTROLE LEGAL QUALITE EAU	120 m3	0,03000	3,60	0,20 (5,50%)	3,80		
Organismes publics							
REDEVANCE PRELEVEMENT	120 m3	0,04628	5,55	0,31 (5,50%)	5,86		
REDEVANCE POLLUTION	120 m3	0,13800	16,56	0,91 (5,50%)	17,47		
REDEVANCE SOUTIEN D'ETIAGE	120 m3	0,00600	0,72	0,04 (5,50%)	0,76		
Total de votre facture			233,23	12,83	246,06		
Montant total à payer			233,23	12,83	246,06		

Commentaires**ABONNEMENTS :**

Les abonnements ordinaires sont souscrits pour une durée minimale d'un an. Ils se renouvellent par tacite reconduction par période d'une année, à compter du 1er janvier. L'abonné ne peut renoncer à son abonnement qu'en avertissant par lettre recommandée le Service des Eaux **au plus tard un mois avant la fin de son abonnement, soit le 30 novembre**. A défaut de cet avertissement, l'abonnement se renouvelle de plein droit par tacite reconduction. Lors de la cessation d'abonnement, le branchement est supprimé et le compteur enlevé ; la remise en eau sera effective après une demande de branchement complète délivrée par la Mairie.

BRANCHEMENTS, COMPTEURS ET INSTALLATIONS INTÉRIEURES :

Les compteurs sont fournis, posés et entretenus par le Service des Eaux. **Le compteur doit être accessible facilement et par tous les temps aux agents du Service des Eaux.** Tous les travaux d'établissement et d'entretien de canalisation après le compteur sont exécutés par les installateurs particuliers choisis par l'abonné et à ses frais. Le Service des Eaux se réserve expressément le droit de vérifier à toute époque les installations intérieures des abonnés, qui doivent faciliter ces opérations sous peine de fermeture de leur branchement. Pour éviter les préjudices qui peuvent résulter des ruptures de tuyaux pendant l'absence prolongée des usagers, les abonnés peuvent demander au Service des Eaux, avant leur départ la fermeture de leur branchement. Tout abonné disposant, à l'intérieur de sa propriété de canalisations alimentées par de l'eau ne provenant pas de la distribution publique doit en avvertir le Service des Eaux. Toute communication entre ces canalisations et la distribution intérieure après compteur est formellement interdite. Il est formellement interdit à l'abonné sous peine de résiliation immédiate de son abonnement et sans préjudices de poursuites, de modifier les dispositions du compteur, d'en gêner le fonctionnement, de briser les cachets en cire ou en plomb de cet appareil. La manoeuvre du robinet sous bouché à clé de chaque branchement est uniquement réservée au Service des Eaux et interdite aux usagers. L'abonné doit prendre, à ses risques et périls, toutes les précautions utiles pour garantir son compteur contre la gelée, les retours d'eau chaude, les chocs et les accidents divers. Tous remplacements et toutes réparations du compteur, dont la détérioration serait due à une cause étrangère à la marche normale d'un compteur (gelée, incendie, introduction de corps étrangers, chocs éventuels etc...) sont effectués par le Service des Eaux aux frais exclusifs de l'abonné, auquel incombe le soin de prendre les mesures nécessaires pour éviter les accidents dont il s'agit. **Les abonnés ne peuvent réclamer aucune indemnité au Service des Eaux pour les interruptions momentanées de la fourniture d'eau résultant de gelée, de sécheresse, de réparation ou toute autre cause analogue, considérées comme cas de force majeure. Il en est de même pour les variations de pression et la présence d'air dans les conduites publiques.**

COMMENT REGLER VOTRE FACTURE : Le paiement doit obligatoirement s'effectuer à :

TRESORERIE BILLOM-SAINT-DIER - Boulevard Porte Neuve - 63160 BILLOM

- **Règlement en espèces ou par carte bancaire :** Présentez-vous au guichet de la Trésorerie de Billom Saint-Dier.
 - **Règlement par chèque bancaire ou postal :** Joignez votre chèque, libellé à l'ordre de "Trésor Public", accompagné du talon de paiement détachable prévu à cet effet, et adressez votre envoi sous pli affranchi à la Trésorerie Billom-Saint Dier à l'adresse indiquée ci-dessus.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Si les redevances ne sont pas payées dans un délai d'un mois, nous pouvons restreindre l'alimentation en eau jusqu'au paiement des sommes dues.

D. LA FACTURE D'EAU (FACTURE STANDARD 120M³ – COURPIERE)



S.I.A.E.P RIVE GAUCHE DE LA DORE
Les Youx
63520 ESTANDEUIL

Mail : siaep-rgd@orange .fr
site web : www.siaep-rgd.fr

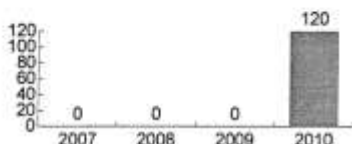
Bureaux ouverts du lundi au vendredi
9h00 à 12h00 - 14h00 à 16h00
Tél : 04.73.70.79.65

Message :

Si vous éprouvez des difficultés pour régler votre facture, vous pouvez contacter la Trésorerie de Billom Saint-Dier afin d'étudier une solution.

Sous certaines conditions, les exploitations d'élevage peuvent être exonérées de redevance "pollution". Contacter le SIAEP pour plus de renseignements.

Historique de consommation



Référence à rappeler N° du contrat :
Occupant : M

Adresse du lieu desservi : 63120 COURPIERE

M

Facture réelle n° 2010-R2 / 09420 du 30/11/2010

Eau

Abonnement du 01/01/10 au 31/12/10

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau **120 m³**

	Montants
Abonnement	67,52
Consommation	190,19

Total de la facture **257,71**

Montant total à payer avant le 30/12/2010 **257,71 €**

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement M

pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

Emetteur : SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE

Références : EAU

Etablissement : BN

N° codique : Nature du rôle : 01

N° contrat : à retourner à l'adresse ci-dessous

N° facture : 9420 Y

Exercice : 2010

Date facture : 30/11/2010

Montant : 257,71 euros

TRESORERIE BILLOM ST DIER
Bld de la Porte Neuve
63160 BILLOM

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Point de consommation	N° série compteur	Index le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		31/12/2010	0			120	120
Consommation totale relevée							120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau					
ABONNEMENT HABITATION				3,52 (5,50%)	67,52
CONSOMMATION	120 m3	1,19000	142,80	7,85 (5,50%)	150,65
CONTROLE LEGAL QUALITE EAU	120 m3	0,03000	3,60	0,20 (5,50%)	3,80
Organismes publics					
REDEVANCE PRELEVEMENT	120 m3	0,04628	5,55	0,31 (5,50%)	5,86
REDEVANCE POLLUTION	120 m3	0,23000	27,60	1,52 (5,50%)	29,12
REDEVANCE SOUTIEN D'ETIAGE	120 m3	0,00600	0,72	0,04 (5,50%)	0,75
Total de votre facture			244,27	13,44	257,71
Montant total à payer			244,27	13,44	257,71

Commentaires

ABONNEMENTS :

Les abonnements ordinaires sont souscrits pour une durée minimale d'un an. Ils se renouvellent par tacite reconduction par période d'une année, à compter du 1er janvier. L'abonné ne peut renoncer à son abonnement qu'en avertissant par lettre recommandée le Service des Eaux **au plus tard un mois avant la fin de son abonnement, soit le 30 novembre**. A défaut de cet avertissement, l'abonnement se renouvelle de plein droit par tacite reconduction. Lors de la cessation d'abonnement, le branchement est supprimé et le compteur enlevé ; la remise en eau sera effective après une demande de branchement complète délivrée par la Mairie.

BRANCHEMENTS, COMPTEURS ET INSTALLATIONS INTÉRIEURES :

Les compteurs sont fournis, posés et entretenus par le Service des Eaux. **Le compteur doit être accessible facilement et par tous les temps aux agents du Service des Eaux.** Tous les travaux d'établissement et d'entretien de canalisation après le compteur sont exécutés par les installateurs particuliers choisis par l'abonné et à ses frais. Le Service des Eaux se réserve expressément le droit de vérifier à toute époque les installations intérieures des abonnés, qui doivent faciliter ces opérations sous peine de fermeture de leur branchement. Pour éviter les préjudices qui peuvent résulter des ruptures de tuyaux pendant l'absence prolongée des usagers, les abonnés peuvent demander au Service des Eaux, avant leur départ la fermeture de leur branchement. Tout abonné disposant, à l'intérieur de sa propriété de canalisations alimentées par de l'eau ne provenant pas de la distribution publique doit en avvertir le Service des Eaux. Toute communication entre ces canalisations et la distribution intérieure après compteur est formellement interdite. Il est formellement interdit à l'abonné sous peine de résiliation immédiate de son abonnement et sans préjudices de poursuites, de modifier les dispositions du compteur, d'en gêner le fonctionnement, de briser les cachets en cire ou en plomb de cet appareil. La manoeuvre du robinet sous bouche à clé de chaque branchement est uniquement réservée au Service des Eaux et interdite aux usagers. L'abonné doit prendre, à ses risques et périls, toutes les précautions utiles pour garantir son compteur contre la gelée, les retours d'eau chaude, les chocs et les accidents divers. Tous remplacements et toutes réparations du compteur, dont la détérioration serait due à une cause étrangère à la marche normale d'un compteur (gelée, incendie, introduction de corps étrangers, chocs éventuels etc...) sont effectués par le Service des Eaux aux frais exclusifs de l'abonné, auquel incombe le soin de prendre les mesures nécessaires pour éviter les accidents dont il s'agit. **Les abonnés ne peuvent réclamer aucune indemnité au Service des Eaux pour les interruptions momentanées de la fourniture d'eau résultant de gelée, de sécheresse, de réparation ou toute autre cause analogue, considérées comme cas de force majeure. Il en est de même pour les variations de pression et la présence d'air dans les conduites publiques.**

COMMENT REGLER VOTRE FACTURE : Le paiement doit obligatoirement s'effectuer à :

TRESORERIE BILLOM-SAINT-DIER - Boulevard Porte Neuve - 63160 BILLOM

- Règlement en espèces ou par carte bancaire : Présentez-vous au guichet de la Trésorerie de Billom Saint-Dier.
- Règlement par chèque bancaire ou postal : Joignez votre chèque, libellé à l'ordre de "Trésor Public", accompagné du talon de paiement détachable prévu à cet effet, et adressez votre envoi sous pli affranchi à la Trésorerie Billom-Saint Dier à l'adresse indiquée ci-dessus.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

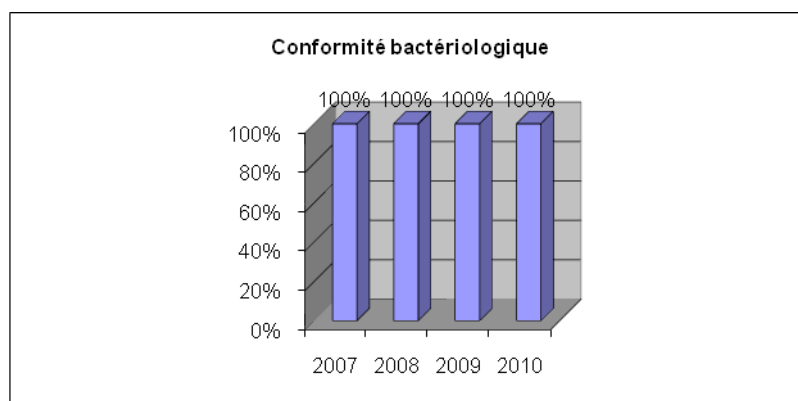
Si les redevances ne sont pas payées dans un délai d'un mois, nous pouvons restreindre l'alimentation en eau jusqu'au paiement des sommes dues.

Les indicateurs de performance

A. LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

⇒ **INDICATEUR : TAUX DE CONFORMITÉ DES PRÉLÈVEMENTS SUR LES EAUX DISTRIBUÉES RÉALISÉS AU TITRE DU CONTRÔLE SANITAIRE PAR RAPPORT AUX LIMITES DE QUALITÉ POUR CE QUI CONCERNE LA MICROBIOLOGIE**

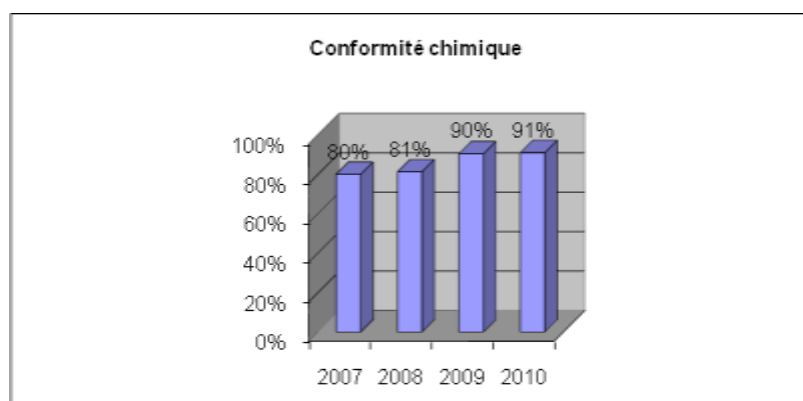
Taux de conformité = 100 %



Commentaire : Aucune non-conformité bactériologique durant l'année 2010

⇒ **INDICATEUR : TAUX DE CONFORMITÉ DES PRÉLÈVEMENTS SUR LES EAUX DISTRIBUÉES RÉALISÉS AU TITRE DU CONTRÔLE SANITAIRE PAR RAPPORT AUX LIMITES DE QUALITÉ POUR CE QUI CONCERNE LES PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES**

Taux de conformité = 91 %



Commentaire : Les non-conformités chimiques sont dues au paramètre « Arsenic » sur l'unité de distribution « Isserteaux-Fayet-Montmorin » :

- 25/02/2010 : Fayet : 13 $\mu\text{g/l}$ (limite à 10 $\mu\text{g/l}$),
- 29/04/2010 : Isserteaux : 17 $\mu\text{g/l}$ (limite à 10 $\mu\text{g/l}$).

B. CONNAISSANCE ET GESTION PARTIMONIALE

⇒ INDICATEUR : INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

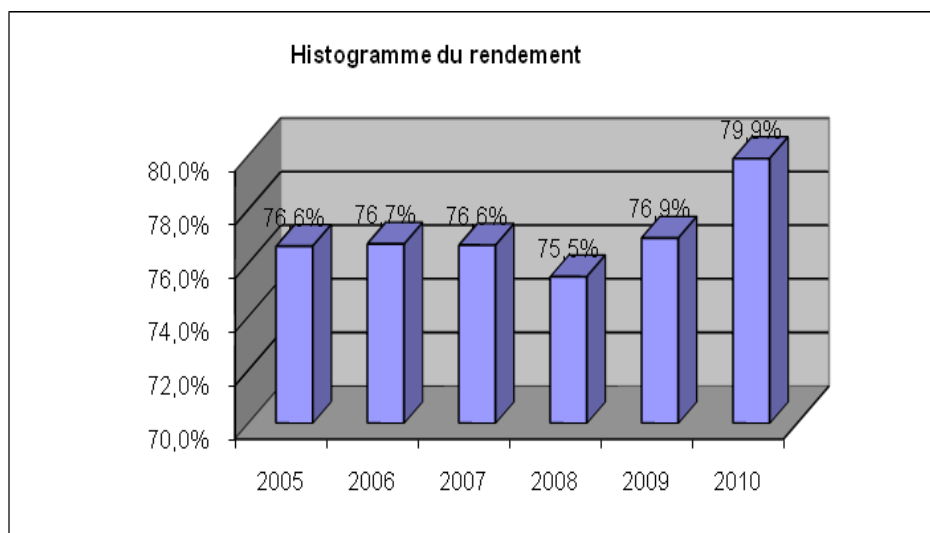
Indice = 10 / 100

Commentaire : Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution : un effort important est à prévoir dans ce domaine.

C. LE RENDEMENT DU RÉSEAU

⇒ INDICATEUR : RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Rendement primaire = 79.9 %



Commentaire : Hausse marquée du rendement due à la réparation d'une importante (et ancienne) fuite et à la réactivité des agents grâce notamment aux équipements de supervision.

Rendement net = 81.3 %

Commentaire : Le rendement net intègre les volumes de service du réseau (nettoyage des réservoirs, désinfection après travaux, purge et lavage, ...) ainsi que les volumes consommés sans comptage (manœuvre incendie, lavage de voirie, ...).

D. L'INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS

⇒ INDICATEUR : INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS

$$\text{Indice} = 1.11 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

Commentaire : Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. Suite au résultat de l'audit, la longueur du réseau est désormais de 346km.

E. INDICE LINÉAIRE DE PERTES DU RÉSEAU

⇒ INDICATEUR : INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU

$$\text{Indice} = 1.03 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

Commentaire : Les volumes « consommateurs sans comptage » et « de service du réseau » sont intégrés dans ce calcul à l'image du rendement net.

F. LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX

⇒ INDICATEUR : TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

$$\text{Taux} = 0,74 \% \text{ (moyenne sur 5 ans)}$$

Commentaire : Le programme de travaux achevé en 2010 a permis le renouvellement de plus de 3.5 km de réseau.

G. LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

⇒ INDICATEUR : INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

$$\text{Indice} = 60 \%$$

Commentaire : Cet indicateur définit le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du point de prélèvement dans le milieu naturel.

H. IMPACT DU FINANCEMENT DES PERSONNES EN DIFFICULTÉS

⇒ INDICATEUR : MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS À UN FOND DE SOLIDARITÉ

$$\text{Taux} = 0,000 \text{ €} / \text{m}^3$$

Commentaire : Pas d'abandon de créance en 2010.

Le financement des investissements

A. LES TRAVAUX ENGAGÉS PENDANT L'EXERCICE

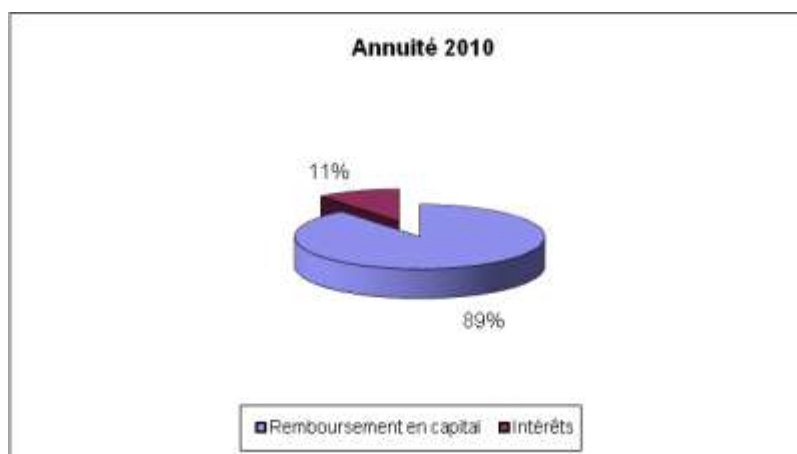
Programme 2010 444 893,83 €

Entreprise Roux SAS	412 080,25 €
Entreprise MCR SARL	26 221,58 €
Maîtrise d'œuvre	6 392,00 €
EDF et Téléphone	1 812,04 €
DEKRA	200,00 €

B. LA DETTE

<i>Dettes en capital au 31/12/2010</i>	
<i>Prêteur</i>	Dettes en capital (€)
<i>Caisse d'Épargne / Crédit Foncier</i>	6 954,29
<i>Caisses de crédit agricole</i>	7 955,39
TOTAL	14 909,68

<i>Annuité 2010</i>	
<i>Remboursement en capital</i>	14 234,72
<i>Intérêts</i>	1 720,90
TOTAL	15 955,62



Commentaire : En 2010, les annuités ont baissées de 27 888,29 €.

C. LES PROJETS ET LES TRAVAUX

Aménagement des bureaux

Les travaux intérieurs ont été terminés en 2010 et l'inauguration a eu lieu le 15 octobre 2010.

Programme 2009

Les travaux ont été terminés en 2010.

Programme 2010/2011

L'entreprise retenue (SCIE – Courpière) va commencer les travaux au mois d'avril sous le contrôle du bureau d'étude (EGIS EAU). Les travaux devraient se poursuivre jusqu'à l'automne 2011.